

APPEL A PROJETS INNOVANTS

REPONSE RAPIDE A LA COVID-19



Date de clôture de l'appel à projets innovants

4/06/2020 à 23h00 (heure de Kinshasa)

Appel à projets innovants « réponse rapide la COVID-19 » N°1/TCC/VLF/2020

I. Contexte et justification de l'appel à projets innovants

Le Programme Voix et Leadership des Femmes « VLF » financé par les Affaires Mondiales Canada et exécuté par le Centre Carter lance un appel à projets innovants « réponse rapide à la COVID-19 » visant à lutter contre la propagation et l'impact négatif de la COVID-19 sur la jouissance des droits fondamentaux des femmes et des filles, et l'égalité entre les sexes.

En effet, il a été observé et prouvé que la COVID-19 n'est pas qu'une crise sanitaire. Cette pandémie touche, malheureusement, les aspects sociaux, économiques et humains d'un pays. Les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables, parce que cette situation aggrave les inégalités déjà existantes. Si rien n'est fait, elle pourra laisser des profondes cicatrices.

Les organisations de défense des droits des femmes (ODF) congolaises basées dans les provinces sont en bonne position pour identifier comment les droits des femmes sont spécifiquement affectés par la pandémie, y compris les effets des mesures qui sont actuellement mises en œuvre pour réduire la propagation de la maladie COVID-19, telles que les restrictions de mouvement et de rassemblement et la nécessité de rester à la maison.

C'est dans ce cadre que le Programme VLF, qui vise à accroître la jouissance des droits fondamentaux des femmes et des filles et à faire progresser l'égalité des sexes en RDC, lance l'appel à projets innovants « **réponse rapide à la COVID-19** » afin de sélectionner les meilleures **initiatives innovantes**, qui pourraient 1) limiter la propagation de cette maladie et l'impact négatif de la COVID-19 sur la jouissance des droits fondamentaux des femmes et des filles, et 2) encourager l'égalité entre les sexes dans les six provinces d'intervention du programme à savoir Kinshasa, Equateur, Tshopo, Sud-Kivu, Tanganyika et Kasai Central.

II. Critères d'éligibilité

i. Les critères d'éligibilité d'une organisation

- Être une organisation de défense des droits des femmes partenaire de mise en œuvre du Programme VLF ou être arrivée au dernier tour de sélection des organisations partenaires du programme VLF ;
- Les organisations postulent individuellement. Cependant, elles peuvent postuler en consortium si elles prouvent que c'est le bon moyen pour accroître l'impact du projet et de minimiser les coûts opérationnels.

ii. Critères d'éligibilité des projets innovants



Waging Peace. Fighting Disease. Building Hope.



Canada

- Le problème doit être clairement identifié, recensé à l'échelle locale et avoir un lien avec la COVID-19 sur les droits des femmes et des filles ;
- La solution proposée doit consister à régler le problème et/ou atténuer la situation à l'aide de nouvelles idées et/ou approches qui sont plus efficaces que les solutions actuelles ou antérieures, et qui visent à obtenir de meilleurs résultats ;
- Les solutions proposées doivent contribuer à faire avancer les droits des femmes et des filles, et réduire les inégalités entre les sexes ;
- La solution novatrice proposée doit être entièrement nouvelle ou constituer une amélioration d'une pratique actuelle ;
- La solution novatrice proposée doit être une initiative en soi ;
- Les solutions proposées peuvent être novatrices dans le comment dont elles sont mises en œuvre, de quoi elles mettent en œuvre et/ou qui fait la mise en œuvre.

III. Budget

Le coût total de l'initiative doit être compris entre cinq mille et vingt mille dollars américains (\$US5.000 - \$US20.000). Les propositions de plus de ce montant ne seront pas considérées. Le Centre Carter se réserve le droit de revoir le montant d'un budget soumis à la baisse ou à la hausse tenant compte de la pertinence de l'initiative. Le Centre Carter ne prendra pas en charge les coûts dépensés pendant l'élaboration et la préparation de la proposition de projet et ils ne pourront pas être mis dans la proposition de budget.

IV. Composition du dossier

Le dossier de candidature devra comprendre :

1. Une fiche signalétique reprenant :
 - Les informations sur le nom de l'organisation, mission, zone d'intervention, personne de contact et ses coordonnées ;
 - Le contexte du projet, l'objectif poursuivi, les résultats à atteindre et comment ils vont être mesurés, la description des activités, la description du caractère innovant, et le montant total du budget ;
 - L'analyse des risques et les solutions proposées pour gérer ces risques. Un paragraphe particulier doit être dédié à la façon dont l'organisation compte gérer les risques liés à la COVID-19.
2. Un chronogramme (Objectifs, résultats et activités sur une ligne de temps) ;
3. Le budget détaillé (Le format budgétaire est attaché).
4. Tous ces trois documents (1 à 3) ne doivent pas dépasser dix pages (10) en tout.

Les dossiers ne remplissant pas ces conditions ne seront pas analysés.

VI. Dépôt de candidature

Les organisations sont priées d'envoyer leurs dossiers de soumission à l'adresse voixleadershiprdc@cartercenter.org au plus tard le 4 juin 2020 à 23h00 (heure de Kinshasa) avec



Waging Peace. Fighting Disease. Building Hope.



Canada

la mention : « *Votre province d'intervention / AVIS D'APPEL A PROJETS INNOVANTS N°01/TCC/VLF/2020* ».

Exemple : « Kasai-Central / AVIS D'APPEL A PROJETS INNOVANTS N°01/TCC/VLF/2020 »

Les soumissions n'ayant pas été envoyées à cette adresse ne seront pas prises en considération. Une organisation ne peut soumissionner qu'une seule fois.

Les Organisations membres des consortiums peuvent postuler séparément.§§

Le dossier devra être en trois exemplaires, format PDF, Word et Excel. Aucun autre format ne sera accepté. La langue de soumission est le français.